

P 1	EDITO	P 5	ACTUALITES CARRIERE
P 2	ELECTIONS UNSS 2019 - SITE ACADEMIQUE	P 6	SALAIRES 2019
P 3	VOTE FSU - NOUVEAUX PROGRAMMES	P 7	BILAN ACTIONS SNEP FSU CLERMONT
P 4	RENTREE & BILAN MOUVEMENT INTRA 2019	P 8/9	ADHERER au SNEP-FSU—FICHE d'ADHESION



N°1 septembre 2019

LA RENTRÉE DES PROFS

Cette rentrée 2019 n'est pas placée sous le signe de la plus grande sérénité pour l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale. C'est le moment de la mise en œuvre d'une grande partie des réformes « éducatives » voulues par le gouvernement contre l'avis de la très grande majorité des professionnels. L'année 2018-2019 a été émaillée de nombreux mouvements de contestation, d'une politique antisociale, réactionnaire par certains aspects, répressive,... qui installe le chacun pour soi et ne souffre d'aucune remise en cause. L'Éducation est prise dans cette tourmente et les réformes qui transforment l'ensemble du système de l'École maternelle à l'Université le déstabilisent et ne répondent pas à l'enjeu majeur de démocratisation de la réussite scolaire, de l'augmentation du niveau de qualification de l'ensemble de nos élèves. Fort des « expériences » de cette année écoulée, nous ne pouvons qu'être extrêmement vigilants en cette nouvelle rentrée.

La crise de « réformite aigüe » ne marquera pas de pause et de nombreux dossiers vont être étudiés et mis en chantier : suivi de la réforme des lycées, réforme de la formation des enseignants et contenus de concours, réforme de la formation continue, carrière, action sociale, mais aussi revalorisation des salaires dont on peut douter des réels engagements pour toutes et tous dans le cadre de la future réforme des retraites... Le SNEP-FSU vous tiendra informé de l'avancée de ces différentes questions, vous alertera et construira avec vous les mobilisations nécessaires pour peser le plus possible sur les orientations. Bonne rentrée à toutes et tous !

Le Secrétariat Académique du SNEP



BIENVENUE & BONNE RENTREE
dans notre **ACADEMIE**
aux **21 NOUVEAUX COLLEGUES**
TITULAIRES et aux **15 COLLEGUES**
STAGIAIRES



le SNEP CLERMONT AUVERGNE pour vous aider

qui contacter ?

SNEP CLERMONT :

- ✓ T.CHAUDIER : 06 82 60 95 76
- ✓ C.CORRIGER : 06 81 57 76 53
- ✓ V.DUPONT : 06.82.94.02.52
- ✓ D.BERTRAND : 06 19 07 89 37
- ✓ B.MANENE: 06 28 23 97 59

SNEP PARIS :

- ✓ Tel : 01.44.62.82.10
- ✓ Mél : secretariat@snepfusu.net

Permanence du SNEP : Jeudi 10h - 15h

Maison du Peuple
29, rue G.Péri
63 Clermont

- ✓ **Tel** : 04 73 36 98 90
- ✓ **Email** : pour des questions concernant :
-> La Carrière (Mutations/Promotions, TZR, Stagiaires,..) :
corpo-clermont@snepfusu.net
- > Le Métier, la Discipline : s3-clermont@snepfusu.net
- ✓ **Site internet**: <http://www.snepfusu-clermont.net>



ELECTIONS UNSS 2019



Le calendrier officiel n'est toujours pas paru mais courant septembre-début octobre 2019 vont devoir être constituées des listes pour représenter les A.S au sein du Conseil Départemental de l'UNSS. Elles comprendront 3 titulaires et 3 suppléants. et devront être déposées vers la mi-octobre auprès du service départemental de l'UNSS.

Courant novembre, les A.S devront réunir leur comité directeur pour élire leurs représentant-es. Et début décembre le directeur départemental de l'UNSS devra organiser le dépouillement des votes.

Pour le SNEP-FSU il est important que ces listes soient constituées par des enseignants d'EPS (élus pour 4 ans) car ce sont eux qui sont les mieux placés pour parler des difficultés des A.S et porter des propositions : calendrier, financier, organisation, réglementation...

Avoir une seule liste par département permettrait de fédérer un vote massif pour ses représentants et éviter ainsi une dispersion ou des conflits au sein des collègues.

Le SNEP et la profession sont attachés au sport scolaire et tout doit être fait pour que les A.S participent massivement à ces élections. Pour cela l'UNSS et l'administration doivent tout mettre en œuvre pour la réussite de cet acte démocratique

RESTEZ INFORME AVEC LE SITE ACADEMIQUE DU SNEP FSU CLERMONT ACCESSIBLE EN 1 CLIC :

<http://snepfsu-clermont.net/>

& EN ETANT DESTINATAIRE TOUS LES MOIS DE NOS INFOS EN BREF AVEC « LE 5 DU MOIS »

Le site du SNEP-FSU Clermont
Auvergne

S'ENGAGER-PROPOSER-DEFENDRE-PROMOUVOIR



Accueil Actualité Mutations Corps Stages Métier Vie syndicale Du mouvement INTER (site national)

Accueil

83,1%
L'EPS et le métier grands vainqueurs
des élections professionnelles !

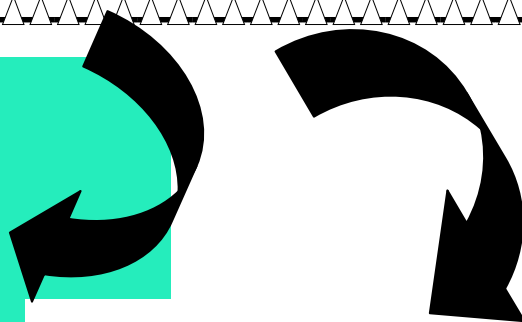
Bienvenue sur le site du SNEP-FSU Clermont !

Ce site devrait vous permettre de trouver des infos sur tout ce qui touche à la profession :

■ sur la carrière et les mutations (calendrier des commissions, fiches à nous faire remonter,

ARTICLES RÉCENTS

- CLASSE EXCEPTIONNELLE AGREGES EPS
- CLASSE EXCEPTIONNELLE PROF'S EPS 2019
- HORS-CLASSE PROF'S EPS 2019
- DOSSIER NON-TITULAIRES



ENGAGE-ES
AU QUOTIDIEN

**HAUSSER LE TON
POUR NE PAS LAISSER
SE DEGRADER D'AVANTAGE
LA SITUATION DE L'EPS**

**Mais les actes contredisent
les discours**

- Evaluation au DNS toujours refusée
- Au lycée plus d'option en seconde!
- Annualisation du temps de service par la réforme du BAC

AGIR POUR L'EPS ...

**EN GREVE LE 22
MARS**

- Nouvelles modalités du BAC
- Nouvelle organisation du lycée
- Réforme de l'accès au supérieur
- La place et le rôle des disciplines dans le système éducatif sont interrogés
- Derrière se cache une atteinte forte à l'enseignement de l'EPS



« Le 5 du mois »

Info SNEP Fsu Auvergne

Accès à la classe exceptionnelle

- Voté L. 111 promus sur 13
- Sont concernés les enseignants remplissant les missions listées par le ministre pour accéder à la classe exceptionnelle
- Voté L. 3/78. Sont concernés les enseignants ayant l'ancienneté d'échelon pour accéder à la classe exceptionnelle
- Le rectorat doit réaliser un bilan au ministère qui sera le support d'un nouveau décret d'application.



Pourquoi développer l'EPS?

- Nos collégiens ont perdu 25% de leur capacité physique
- JOP 2024
- Les jeunes qui pratiquent plus de 60 min d'activité physique par jour sont plus attentifs et plus concentrés
- Progression inquiétante de l'obésité
- Importance reconnue par le ministre de l'éducation nationale des valeurs véhiculées par le sport. Facteur d'intégration.

L'EPS un beau métier

- Avec des équipements de qualité
- Un service public efficace et valorisé
- Des recrutements pour qu'éèves et enseignants travaillent dans de bonnes conditions

**Activité du bureau SNEP
15/03:CTA et Bureau
académique
22/03: Grève
29/03: Stage mutation intra**



BRUITS DE VESTIAIRES
Mutation intra académique du 19 Mars au 5 Avril
Stage mutation le jeudi 29 Mars



9^{ème} congrès national
Du 9 au 13
DÉCEMBRE
2019
CLERMONT-FERRAND

Modalités de vote

Le scrutin a lieu du 20 septembre au 11 octobre 2019

Qui vote :

- Tout syndiqué en 2018-2019.

Tout(e) nouveau (elle) adhérent(e) 2019-2020 au moment du vote.

Comment voter ?

- Chaque syndiqué(e) renseigne le bulletin de vote.
- Ce bulletin est glissé dans une enveloppe vierge de toute inscription.

Cette première enveloppe est glissée dans une seconde enveloppe sur laquelle le votant doit faire figurer : Nom, prénom, signature

Où déposer son bulletin de vote

- **Vous exercez dans un établissement ou le vote est organisé :** Suivre la procédure indiqué et signer la feuille d'émargement.



Recréer de la culture professionnelle commune (Christian Couturier)

Le SNEP ne peut se résigner à l'abandon de toute référence nationale dans les programmes et la certification. Cela conduit à une dé-disciplinarisation de l'EPS que les auteurs des textes se gardent bien de souligner, jouant sur le registre flatteur de « la liberté pédagogique ».

Nous avons donc entrepris un travail, avec des difficultés et des lacunes inhérentes au fait que nous manquons de moyens et de temps, qui consiste à proposer à la profession des idées pour ne pas lâcher le principe de références nationales.

Le problème en EPS est le bla-bla sur les généralités contenues dans les programmes : finalités, objectifs généraux (ou autres formules du même type). Leur niveau de généralité permet souvent un consensus de façade. Comment en effet être contre le fait de vouloir former un-e citoyen-ne critique, etc. ?

Le problème sur lequel on bute est où mettre le curseur dans la définition de ce qu'il y a à apprendre pour à la fois que ça fasse référence commune, et que ça permette des ajustements locaux obligatoires, en fonction du contexte d'enseignement. C'est le défi auquel nous sommes confrontés en tant que discipline, si nous voulons continuer à en être une. C'est ce travail dont se débarrasse l'institution. C'est celui auquel nous nous attelons.



Dans quelles conditions se prépare la rentrée dans notre académie

Le mouvement intra 2019 s'est soldé pour notre académie par un déficit de -10 postes, dont 3 établissements de l'Allier avec des postes vacants et une nouvelle baisse du nombre de TZR (-7) dans notre académie ce qui va accentuer la pénurie et ne permettra pas d'assurer la totalité des remplacements et par la même la continuité du service public par des professeurs d'EPS titulaires.

Suite au Groupe de Travail du 16 juillet à l'issue duquel tous les collègues TZR ont été informés par le SNEP des affectations proposées par le rectorat, nous avons plus que 31 TZR répartis ainsi dans les différentes Zones :

✓ 11 (-2) dans l'Allier : Montluçon : 2 - Moulins : 4 - Vichy : 5

✓ 6 (-4) dans le Cantal & la Hte Loire : Aurillac/Mauriac : 3 - St Flour/Brioude: 1 - Le Puy/Yssingaux: 2

✓ 14 (-1) dans le Puy de Dôme : Clermont/Sancy/Combrailles : 4 - Clermont/Livradois/Forez : 4 - Clermont Sud : 6

3 de ces collègues ne seront pas en mesure d'assurer leur fonction (congrés, dispo,..) et un grand nombre d'entre eux se trouve déjà affecté à l'année (en AFA) et ne sera donc pas disponible pour effectuer les remplacements de courte et moyenne durée. Les nouveaux TZR ont été rattachés à un établissement dans leur zone de remplacement en fonction de leurs préférences et de leurs barèmes, mais surtout en fonction des nécessités de service ; l'objectif étant de répartir au mieux les TZR dans chaque zone pour couvrir la totalité de la zone et limiter les frais de déplacement. Les AFA sont quand à elles, prononcées sur des BMP (Bloc de Moyens Provisoires) restant vacants dans l'académie pour un total de 701h !! C'est ainsi, qu'avant la rentrée, 24 collègues sont déjà en AFA dont plusieurs d'entre eux sur 2 ou 3 établissements et qu'il ne reste donc plus que 4 TZR disponibles pour assurer les remplacements en EPS pour toute notre académie !

A l'issue de l'affectation des TZR, 162h ne sont pas couvertes et le rectorat devra faire appel, dès la rentrée et également en cours de l'année scolaire, à des contractuels pour essayer de combler ces manques....Situation endroite ligne avec les mesures annoncées sur le recours accru aux contractuels dans la loi fonction publique adoptée en toute discrétion cet été !!

De plus, si la DRH, la DPE ainsi que les IPR ont bien entendu la demande du SNEP pour que soit pris en compte l'obligation statutaire pour les professeurs d'EPS TZR (de même que les collègues contractuels) d'avoir l'AS dans leur service, nous n'avons pas pu avoir l'assurance que c'était bien le cas pour tous, notamment pour les collègues affectés sur 2 ou 3 établissements. Même si la mise en place des 3h d'AS s'avère compliquée et nécessite 1 ou 2 heures supplémentaires, il faut insister et faire valoir ses droits ! En cas de difficultés, n'hésitez pas à contacter rapidement le SNEP qui interviendra directement auprès du rectorat.

L'ESSENTIEL à savoir sur le MOUVEMENT INTRA 2019

- Nombre de demandeurs : 128

- Nombre de mutés : 43 dont 27 collègues qui étaient déjà titulaires dans l'académie de Clermont.

Suite aux seules interventions du SNEP lors des différents GT, AUCUN poste n'a été bloqué pour l'affectation des professeurs stagiaires alors qu'ont été obtenues l'annulation de 2 suppressions de postes proposées par le rectorat. Ce travail important a ainsi permis d'avoir un mouvement plus ample et plus fluide pour satisfaire un maximum de collègues.

D'autre part, le travail de vérification des Commissaires paritaires du SNEP a permis d'obtenir plusieurs améliorations :

- Mutations supplémentaires par rapport au projet initial : 6

- Améliorations / vœux demandeurs par rapport au projet initial : 8

BARRES d'ENTRÉE

Département	En établissement	En ZR
03 ALLIER	68	-
15 CANTAL	564,2	-
43 Hte LOIRE	572,2	-
63 PUY de DÔME	414,2	-

Actualités Carrière

RENDEZ-VOUS DE CARRIERE : attention modifications des délais !

Lors des réunions bilans sur les rendez-vous de carrière au ministère la FSU a pu faire avancer la situation sur les rendez-vous de carrière non effectués dans l'année en permettant une « session de rattrapage » jusqu'au 15 octobre de l'année suivante. Cela permettra notamment à certains collègues en congé formation, en congé maternité ou ayant été « oublié » par l'administration de pouvoir bénéficier du rendez-vous de carrière et notamment de la contestation possible de l'appréciation finale.

Cela ne permettra pas néanmoins de palier toutes les situations, la FSU continue donc de demander à ce que les appréciations posées sans rendez-vous de carrière puissent être susceptibles de recours.

Par contre le ministère a réduit le délai de "prévenance" d'un mois à quinze jours calendaires hors vacances scolaires et a ramené le délai de formulation des observations de 3 semaines à 15 jours. Si les arguments du ministère sont la facilitation du travail notamment des corps d'inspection, il se crée lui-même ses propres difficultés en assignant à ces personnels des missions extrêmement larges et parfois bien éloignées du cœur de ce que devrait être leur métier. Le ministère ne doit pas faire reposer sur les enseignants les dérives de ses propres turpitudes.

Ce ne doit pas être non plus l'occasion pour le ministère de commencer à détricoter les avancées obtenues avec le protocole PPCR pour tenter de revenir à une logique de stress permanent que promeut le new public management.

Exemple : réception au **17 septembre** de l'appréciation finale.

Vous avez **jusqu'au 2 octobre (contre le 16 octobre auparavant)** pour contester cette appréciation soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) soit par mail.

Vous envoyez l'avis de contestation **le 25 septembre**.

Le rectorat ou le ministère a **jusqu'au 25 octobre** pour vous répondre.

A partir du 25 octobre, vous avez **jusqu'au 25 novembre** pour saisir la CAP.

Il n'y a pas de courrier type pour contester son appréciation. Si vous aviez à la contester, prenez contact avec le SNEP-FSU académique, qui pourra vous aider.

Les points de contestation pourraient être un décalage entre les appréciations des évaluateurs et l'appréciation finale, une non prise en compte de l'ensemble des activités menées dans votre appréciation, etc.

Le Ministère, par la complexité de la procédure, tente de décourager les collègues de demander une révision. En cas de désaccord, il ne faut surtout pas hésiter à se lancer dans cette procédure de contestation.

Le SNEP-FSU et ses commissaires paritaires académiques seront là pour vous renseigner, vous aider, vous accompagner si vous contestiez votre appréciation.

Envoi du recours		
	soit par voie postale	soit par courriel
Professeur d'EPS	(cachet de la poste faisant foi)	(l'administration ne devrait faire d'accusé de réception, se mettre en copie de l'envoi du mail)
	Rectorat d'académie d'affectation - Département des Personnels	courriel académique

Rendez-vous non salarial dans la Fonction publique : inacceptable pour la FSU !

mardi 02 juillet 2019

Le gouvernement refuse une nouvelle fois d'augmenter les salaires des agent-es de la Fonction publique ! Pas de dégel de la valeur du point d'indice, pas de mesures générales, pas d'abrogation du jour de carence... Quand aux non-titulaires, ils devront également attendre...

Le gouvernement officialise par la même une perte conséquente du pouvoir d'achat pour l'ensemble des agent-es publics.

C'est une nouvelle forme de mépris du travail et de l'engagement des plus de 5 millions d'agent-es, dont 40 % sont en catégorie C avec des rémunérations proches du SMIC, alors même qu'ils font vivre tous les jours les services publics et la Fonction publique partout sur le territoire et souvent dans des conditions difficiles.

Au-delà du nécessaire dégel de la valeur du point d'indice, la FSU avait fait, dans un courrier daté du 11 juin dernier, des propositions notamment en ce qui concerne l'évolution des échelles de rémunération.

Mais le gouvernement n'a rien retenu des propositions faites par les organisations syndicales.

Seule la mise en œuvre des dernières mesures du protocole PPCR, signé par la FSU en 2015, permet une amélioration du déroulement des carrières. Mais ce ne sont pas des mesures nouvelles, de plus le gouvernement les avait retardées d'un an.

Cette situation est inacceptable pour la FSU.

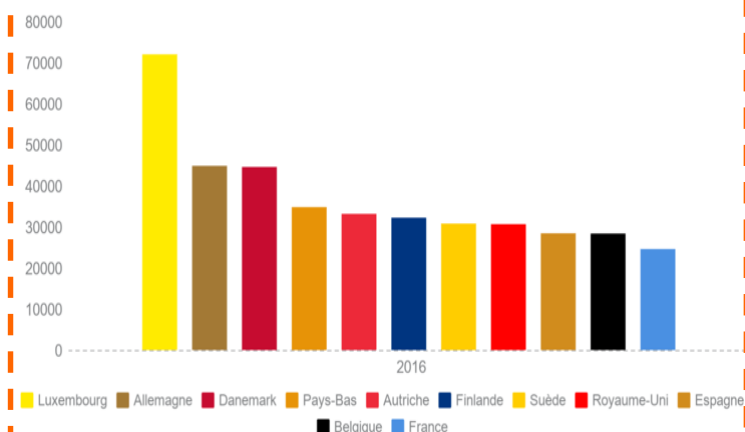
Elle est injuste pour les agent-es. Elle ne participe pas non plus à rendre plus attractive la Fonction publique ni à une meilleure reconnaissance de celle-ci par les usager-es.

Le gouvernement doit impérativement revoir sa politique salariale et s'engager dans la poursuite de la revalorisation des carrières et des rémunérations. L'inverse de sa politique actuelle !

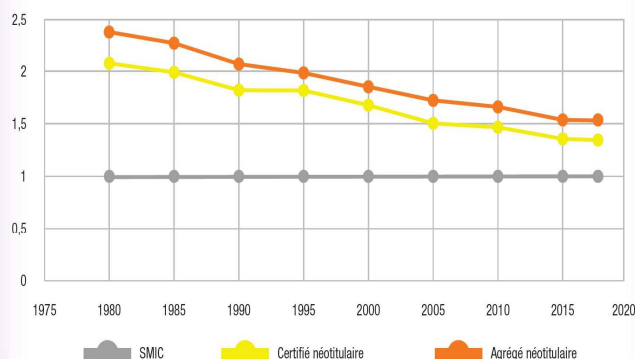
C'est d'autant plus urgent que la future réforme des retraites, de l'aveu même du gouvernement, serait défavorable aux fonctionnaires en raison d'une telle politique salariale.

C'est pourquoi, la FSU continuera de défendre le pouvoir d'achat des agent-es publics afin d'obtenir une réelle reconnaissance de leur travail et de leur engagement au service de l'intérêt général.

Salaires bruts minimum par an des enseignants des pays d'Europe (€)



COMPARAISON SMIC / SALAIRE D'UN PROFESSEUR NÉOTITULAIRE DE 1980 À 2018



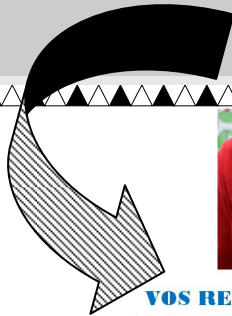


Avec Vous, Le Snep-Fsu Clermont s'engage au quotidien & obtient des avancées :

- ✓ Avec des audiences régulières avec nos IA IPR EPS dans lesquelles sont abordés et traités de nombreux sujets intéressant notre discipline et notre métier.
- ✓ Avec la préparation, la participation et le suivi de plus d'une vingtaine de groupes de travail, de CAPA et de réunions diverses par les militants et commissaires paritaires que vous avez élus.
- ✓ Avec une attention particulière pour le mouvement intra qui s'est traduite par la création et/ou non-suppression de **3 postes en E.P.S** & le suivi des postes stagiaires permettant des affectations uniquement sur des moyens provisoires.
- ✓ **Avec l'amélioration de vœux concernant 14 collègues** grâce au travail de vérifications des commissaires paritaires qui ont abouti à des mutations supplémentaires et à des rectifications et/ou améliorations proposées (dans le respect du barème) aux services du rectorat.
- ✓ Avec l'organisation de **plusieurs journées de stage** auxquelles ont participé près de 200 collègues différents thèmes : Mutations, Carrière, APSA (ARTS du CIRQUE, HAND BALL)... **ET d'autres encore à venir pour 2019/2020 (responsabilité/sécurité – BADMINTON....)**

LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 EN CHIFFRE :

- ✓ **AGREGES (pour l'EPS) : 47 votants pour 76 inscrits soit un taux de participation de 61,84%**
- ✓ **PEPS : 278 votants pour 518 inscrits soit un taux de participation de 53,67% (Allier : 65% – Cantal: 48% – Hte Loire : 68% – Puy de Dôme : 45%) > 266 exprimés**
SNEP = 83,1% >> obtient les 9 sièges de Titulaires
UNSA = 9% – SUD = 4,1% – FO = 3,8%

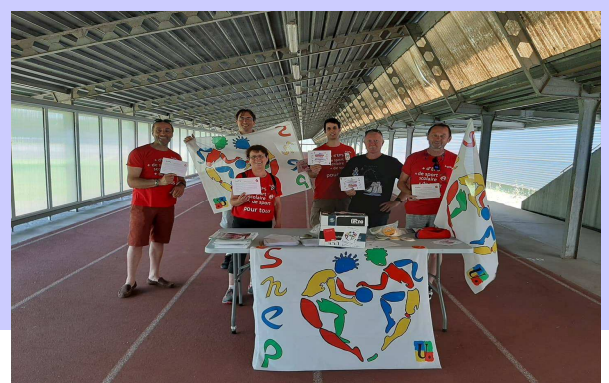


**VOS REPRESENTANTS SNEP FSU
ELUS COMMISSAIRES PARITAIRES
ACADEMIE DE CLERMONT**



**LES MILITANTS de
L'ACADEMIE de
CLERMONT, avec
l'AIDE de
MILITANTS des**

**ACADEMIES de LYON & GRENOBLE, ONT
une NOUVELLE FOIS ASSURES un
«ACCUEIL SNEP» auprès des
CANDIDATS du CAPEPS INTERNE lors
des 7 SESSIONS de MAI et du CAPEPS
EXTERNE lors des 5 SESSIONS de JUIN**





Tu n'es pas syndiqué ? Tu dois avoir tes raisons...

MAIS pourquoi pas Adhérer au SNEP ?

Nous te proposons quelques unes des « mauvaises raisons » souvent avancées

✓ « **Franchement, je ne vois pas à quoi ça sert...** »

Etre syndiqué(e), c'est l'assurance de recevoir, à domicile, toutes les informations locales et nationales, du SNEP et de la FSU. C'est la possibilité de participer aux décisions prises collectivement.

✓ « **Je veux garder mon indépendance...** »

Le SNEP-FSU est-il indépendant? Oui, car ce sont les syndiqués qui élaborent la "politique" du syndicat dans les différentes instances (Conseil Syndical, Congrès,...) qui sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent y prendre part.

✓ « **Le syndicat va me prendre du temps...** »

Le syndicat prend le temps... qu'on souhaite lui consacrer !

En se syndiquant, justement, je partage le temps que je veux avec les autres syndiqués.

✓ « **Je ne suis pas sûr de l'efficacité d'un syndicat...** »

Pour se convaincre du contraire, essayez tout seul ! Le syndicalisme, ce n'est pas autre chose qu'une vieille idée, toujours d'actualité : ensemble, on est plus efficace qu'isolé.

✓ « **Le syndicat passe son temps à critiquer, et ne s'occupe pas assez de pédagogie...** »

Hum, hum... Et les revues *Contre-pied*, les colloques, les congrès, les *EPS-iliades* ? Le SNEP-FSU crée, organise et propose.

✓ « **Le syndicat s'occupe trop de pédagogie** »

En fait, il n'y a pas de sujet "privilégié" au SNEP : défense individuelle, action collective, débats et réflexion sur le métier (revue *Contre-Pied*, *Colloques*, *Programmes...*) tous ces aspects sont traités, sans exclusives.

✓ « **Le syndicat est trop corporatiste !** »

Avant tout, le SNEP-FSU est à l'écoute et travaille à la défense des enseignants d'EPS. Certains appellent cela être corporatiste ! Si le SNEP-FSU ne le faisait pas, qui le ferait ?

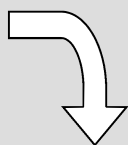
Et puis le SNEP est à la FSU, et ensemble ils s'occupent des autres dossiers interprofessionnels, de société et donc pas corporatistes.

✓ « **C'est trop cher, pas d'argent à mettre là-dedans !** »

Peut-être pour celui qui ne sait pas qu'il bénéficie d'une réduction d'impôt de 66% du montant de la cotisation et qu'il peut payer en plusieurs fois. Le vrai coût de la cotisation au SNEP, cela équivaut en moyenne à 5€ par mois...pas de quoi s'en relever la nuit finalement. **Et NE PAS OUBLIER qu'avec les 66% de crédit d'impôts, 100€ cotisés vous reviennent SEULEMENT à 34 € !!**

« Ce n'est pas parce que les temps sont durs que nous ne nous syndiquons pas. C'est parce que nous ne nous syndiquons pas que les temps sont durs. »

Solidairement, Le SNEP-FSU CLERMONT



Le Paiement en ligne & toujours :

- ✓ **66% de crédit d'impôts (100€ cotisés = 34€ nets)**
- ✓ Paiement par chèque en plusieurs fois possible (**8x maxi**).
- ✓ Paiement par **prélèvement** automatique à **date souhaitée** (ex : Adhérez en septembre et commencez le prélèvement en février). Choix modifiable à chaque année.
- ✓ Reconduction automatique tous les ans, **si vous le souhaitez**. (finis les oublis)

N'oubliez pas que, dans notre académie comme partout ailleurs en France, **la SEULE Organisation syndicale VERITABLEMENT ENGAGÉE** à vos côtés pour défendre l'EPS, le Sport Scolaire & pour vous défendre, **c'est le SNEP-FSU !**

AVEC LUI, Une profession qui sait s'ENGAGER & se RASSEMBLER ça change tout !

Alors vraiment en adhérent, en ré adhérent, tu ne risques rien , enfin si ...tu risques de faire gagner l'EPS et ton métier !

*Aussi, pas de temps à perdre, je rejoins l'équipe du SNEP-FSU Clermont
OU je renouvèle mon adhésion dès aujourd'hui*

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom			Code établissement		
	Nom de jeune fille			Nom		
	Prénom			Adresse complète		
	Adresse complète					
	Mail					
	Téléphone fixe					
	Téléphone portable					
Envoi des bulletins SNEP-FSU <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique			Envoi du bulletin FSU ("POUR") <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique			
Bulletins <input type="checkbox"/> Version électronique Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale			Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Date et signature			

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2019-2020

Catégorie professionnelle	Entourez votre catégorie professionnelle											
		1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €
	Prof EPS classe normale biadmissible			149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe	199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €					
	Prof EPS Classe Ex. - Prof Sport Classe Ex.	236 €	250 €	263 €	283 €	303 €	315 €	334 €				
	AE - CE - PEGC		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
	CE - PEGC Hors Classe			177 €	187 €	211 €	227 €					
	CE - PEGC Classe Ex.	211 €	229 €	242 €	257 €	271 €						
	MA et CDI	100 €	113 €	116 €	124 €	133 €	140 €	150 €				
	Entourez votre catégorie professionnelle											
		1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégé - CTPS	110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €
	Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	256 €	271 €	283 €	303 €	315 €	334 €					
	Entourez votre catégorie professionnelle											
	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11	
Agrégé Classe Ex. - CTPS Classe Ex.	283 €	303 €	315 €	334 €	334 €	345 €	363 €					
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €											
Agrégé stagiaire sur 1er poste	110 €											
Congé parental - disponibilité	46 €											
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.												
Contractuel (CDD) temps plein à l'année	44 €											
Autre contractuel (CDD)	30 €											
Congé de formation	102 €											
Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.												
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.												
Inférieur à 1151 € → Groupe 1	51 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4	94 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8	148 €							
Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2	68 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5	103 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9	160 €							
Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3	83 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6	117 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10	168 €							
		Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7	134 €									

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Nouveauté ! En ligne sur le site <http://www.snepfsu.net>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT 	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.	
	Une demande de remboursement doit être présentée :	
	- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,	
	- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.	
	Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	
	Nom	
	Prénom	
	Adresse	
	Compl. d'adresse	
	CP - Ville	
Pays		
Code IBAN		
Code BIC		
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCI DE JOINDRE UN RIB	
NE RIEN INSCRIRE ICI →	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	

Pour le compte du
SNEP-FSU
76, rue des Rondeaux
75020 PARIS
 Ref : cotisation SNEP
 A :
 Le :
 Signature :

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.